



# OPÉRATION BROYAGE DE BRANCHES

Dans le cadre de la réduction des déchets végétaux, le Sigidurs organise une opération gratuite de broyage de branches en partenariat avec votre commune, le mercredi 15 mars de 10h à 12h et de 13h à 15h15, sur le parking de la piscine.



## Comment en bénéficier ?

Voici quelques règles simples à appliquer pour le bon déroulement de l'opération :

- ▶ Sont acceptés et broyés uniquement les branchages de **moins de 8 cm** ;
- ▶ Apporter un contenant pour récupérer le broyat ;

**Attention** : les thuyas et autres résineux ainsi que la renouée du Japon ne seront pas broyés. Vous devez les présenter à la collecte des déchets végétaux ou les apporter dans nos déchèteries.

## Le broyage c'est quoi ?

Le broyage consiste à réduire en copeaux vos branches et branchages issus du jardin. Ces copeaux sont appelés « broyat ».

Utilisez-le en paillage pour :

- ▶ *Limiter le désherbage* : le paillage empêche la lumière d'atteindre la surface du sol, ainsi les plantes indésirables ne germeront pas ;
- ▶ *Diminuer les arrosages* : la couche de paillage permet de conserver plus longtemps la fraîcheur et l'humidité du sol ;
- ▶ *Protéger le sol* du tassement et de l'érosion ;
- ▶ *Améliorer la vie du sol*, la croissance et la santé des végétaux par un meilleur développement des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des vers de terre ;
- ▶ *Éviter les éclaboussures de terre* sur les fruits et légumes du potager lors d'arrosage ou de pluie.

Enfin, le broyat constitue aussi une réserve de matière sèche pour votre composteur.

Bon jardinage et retrouvez sur notre chaîne YouTube toutes les techniques pour entretenir naturellement et durablement vos espaces verts !